



DATE DE CONVOCATION : 19/08/2022

DATE D’AFFICHAGE : 19/08/2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Sandrine BERTHET

Présents : BERTHET Sandrine, BENEITO Christian, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, CHATELAIN Eric, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, OMELTCHENKO Luc, CHEVRIER-GROS Sébastien, DRAGNEA Cindy

Absent : GARDET-CADET Michel

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 13 PRÉSENTS : 12 VOTANTS : 12  
 A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.  
 Eric CHATELAIN est élu secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N° 27/2022**  
**AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE DÉSIGNATION D’UN URBANISTE**  
**POUR LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D’URBANISME**

Par délibération du 16 juillet 2020, le conseil municipal a approuvé l’attribution du marché public de prestations intellectuelles, passé en procédure adaptée, pour la modification simplifiée du Plan Local d’Urbanisme à « Nadège CHOMAZ Urbaniste » pour un montant de 3 330 € HT (3 996 € TTC).

Suite aux premiers avis des personnes publiques associées, une journée de travail supplémentaire a été nécessaire. Cette dépense a fait l’objet d’une délibération le 4 février 2022 et d’un avenant (n°1) de 600 € HT (720€ TTC) portant le marché à 3930 € HT (4 716€ TTC).

Le recours gracieux déposé par le bureau de contrôle de légalité le 27 juin 2022 engendre une demi-journée de travail supplémentaire ainsi que des frais de reproduction du dossier pour un montant de de 315 € HT (378 €TTC). Ce travail supplémentaire doit faire l’objet d’un avenant au marché.

Madame le Maire sollicite l’avis du Conseil municipal.

**DÉCISION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres votants :**

- ✓ **APPROUVE** l’avenant n° 2 d’un montant de 315 € HT (378 € TTC), portant le montant du marché à 4 245 € HT (5 094 € TTC)
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l’avenant
- ✓ **DIT** que la dépense est prévue au budget.

Le Maire,  
Sandrine BERTHET

Le (la) secrétaire de séance

Transmis au  
contrôle de légalité le 31 AOUT 2022

Publié le 31 AOUT 2022

